



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ÉTAT

Biodiversité

Renforcement de l'infrastructure écologique dans le canton

Le Conseil d'État sollicite un crédit de 15 millions de francs pour l'infrastructure écologique du canton, un réseau d'aires naturelles interconnectées essentielles à la conservation des espèces et résilientes face aux changements climatiques. Cet investissement, qui constitue l'une des mesures emblématiques du Plan climat vaudois 2024, s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Conseil d'État en faveur de la biodiversité. Il doit servir à financer des mesures de revitalisation des biotopes d'importance régionale, des conseils au secteur agricole et la construction d'un passage critique pour la grande faune sur la route de Berne.

L'infrastructure écologique est l'un des outils les plus importants afin de préserver la biodiversité sur un territoire. Elle consiste à relier entre elles des aires naturelles de valeur et des aires de mise en réseau pour permettre aux espèces de se déplacer, de coloniser de nouveaux milieux naturels ou de repeupler d'anciens habitats. Elle s'appuie sur des surfaces dont l'intérêt pour la protection de la biodiversité est avéré, telles que les biotopes d'importance nationale ou régionale, des réserves forestières ou des surfaces de promotion de la biodiversité en zone agricole.

En adoptant le Plan d'action biodiversité en 2019, le Canton s'est engagé à disposer d'ici 2030 d'une infrastructure écologique fonctionnelle, c'est-à-dire assurant aux espèces la capacité de trouver des habitats où se reproduire et de circuler sans entraves entre les différents milieux naturels. Un plan sectoriel de l'infrastructure écologique, permettant de préciser les objectifs et la localisation de ce maillage territorial, sera établi en 2025 conformément à la demande de la Confédération. Dans cette optique, le Conseil d'État demande au Grand Conseil une enveloppe de 15 millions de francs pour réaliser un premier lot de mesures axées sur la fonctionnalité de cette infrastructure, et notamment le rétablissement de corridors à faune dans des zones perturbées par des routes cantonales, comme le prévoit la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP).

Ce crédit d'investissement se déploiera essentiellement sur trois volets. Le premier concerne les marais et zones alluviales d'importance régionale qui sont aujourd'hui dégradés. Cette action vise à compléter les efforts en cours pour la restauration des biotopes d'importance nationale portés notamment par un décret de 4,8 millions de francs validés par le Grand Conseil en décembre 2022.

L'enveloppe demandée au Grand Conseil permettra également de financer le conseil aux exploitants agricoles afin de les accompagner dans le choix des mesures les mieux adaptées en vue d'améliorer la qualité des surfaces agricoles déjà dédiées à la promotion de la biodiversité et qui se trouvent comprises dans l'infrastructure écologique.

Enfin, l'enveloppe financière doit contribuer à une nette amélioration du transit de la faune et par la même, à la limitation du risque de collisions avec des véhicules motorisés. Ce volet prévoit notamment la construction d'un « écopont », en bois bostryché et béton, devant faciliter la traversée de la grande faune sur la route de Berne - un tronçon particulièrement accidentogène dans les hauts de Lausanne. Il permettra ainsi de relier deux territoires d'intérêt biologique prioritaire pour le développement et la reproduction des espèces.

Sur d'autres tronçons de routes cantonales perturbant d'importants corridors à faune, des systèmes de détection de la faune par infrarouge seront installés afin d'avertir les automobilistes, à l'aide d'un signal lumineux (système *Calstrom*), de la présence d'animaux sauvages aux abords.

Le renforcement de l'infrastructure écologique est l'une des mesures emblématiques du Plan climat vaudois et constitue le cœur du Plan d'action Biodiversité 2030 du Canton de Vaud. Combinée à une exploitation durable des ressources naturelles, l'infrastructure écologique doit assurer le fonctionnement et la capacité de régénération des milieux naturels à long terme, et ainsi favoriser l'adaptation au réchauffement climatique.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 06 décembre 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat

DJES, Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division biodiversité et paysage, Direction générale de l'environnement

TÉLÉCHARGEMENT(S)